ALLIER BOURBONNAIS
Le Département

DEPARTEMENT DE L'ALLIER
Direction bâtiments et logistique

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE FOURNITURES

Création et installation d'une salle immersive dans le pavillon « Lac de Limagne » à Paléopolis

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026CD0068
Date limite de remise des plis	08/12/2026 à 12 heures

Seules les offres dématérialisées sont autorisées mais sans obligation de les signer lors du dépôt.

La signature électronique des marchés est exigée par le Département pour l'attributaire. Vous devez donc vous procurer un certificat de signature électronique.
A titre exceptionnel, le Département autorise la signature manuscrite du contrat.

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Création et installation d'une salle immersive dans le pavillon « Lac de Limagne » à Paléopolis
Acheteur	DEPARTEMENT DE L'ALLIER
Type de contrat	Marché ordinaire de fournitures
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Paléopolis - Site de Chazoux - Route de Bègues - 03800 GANNAT
Durée	De la notification du contrat jusqu'au 30/11/2029.
Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale
Variation des prix	Ferme pour la partie réalisation et révisable pour la partie maintenance
Nature des prix	Prix forfaitaires

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

DEPARTEMENT DE

L'ALLIER

HOTEL DU DEPARTEMENT
1 avenue Victor Hugo
BP 1669
03000 MOULINS
Profil acheteur : https://www.marches-publics.info Site internet : http://www.allier.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Création et installation d'une salle immersive dans le pavillon « Lac de Limagne » à Paléopolis.**

La présente consultation s'inscrit dans le cadre du projet de développement du parc Paléopolis, équipement culturel et de loisirs du Département de l'Allier, situé sur la commune de Gannat. Inauguré en 2013 et géré en régie directe, Paléopolis est un parc thématisé autour de la paléontologie, associant expositions, dispositifs scénographiques et activités ludo-pédagogiques. Depuis plus de dix ans, il constitue un site majeur de médiation scientifique dédié au patrimoine paléontologique exceptionnel du département.

Le CCTP définit les objectifs pour la réalisation d'une salle immersive au sein du bâtiment « Lac de Limagne » en remplacement du thème actuel sur la présentation de l'origine du site sous la forme d'un espace de projection d'un film. Le titulaire devra installer un système immersif multi sensoriel clé en main à l'intérieur de la salle sur le thème de l'extinction des dinosaures à la fin du crétacé.

L'enveloppe maximum affectée à ce projet s'élève à 600 000,00 € HT.

Code CPV	Libellé CPV
32321200-1 :	Equipement audiovisuel
32322000-6 :	Équipement multimédia
45451000-3 :	Travaux de décoration

- **Allotissement :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R. 2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur :
https://www.marches-publics.info
ou
sur www.allier.fr – rubrique Les marchés publics.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la Consultation
- Acte d'engagement
- CCAP
- CCTP
- Annexes au CCTP
- Attestation de visite

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée.
En cas d'attribution du contrat à un groupement conjoint, celui-ci-devra revêtir la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

- **Visite des lieux:**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :
- Personne à contacter :

Anne FRANÇOIS
Secrétariat de direction
Direction des bâtiments et de la Logistique
1, avenue Victor Hugo
BP 1669
0300 MOULINS
bal-dbl@allier.fr
Tél : 04 70 34 40 61

Date et horaires : **Les visites devront obligatoirement avoir lieu : semaines 47, 48 et 49.**
Les jours et horaires seront communiqués lors de la prise de rendez-vous en fonction des disponibilités de l'acheteur.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

Il est bien précisé que, conformément à l'article 5 ci-après, les demandes de renseignements complémentaires ne sont autorisées que si elles sont reçues 8 jours avant la date limite de remise des offres. Il est donc conseillé aux candidats d'en tenir compte afin d'organiser la visite.

Une attestation de visite sera remise par l'acheteur à l'issue de la visite. Chaque candidat devra transmettre l'attestation de visite dûment signée dans son offre.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (à remplacer pour les opérateurs économiques nouvellement créés par les diplômes, les titres et qualifications des dirigeants).
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration de sous-traitance le cas échéant (DC4) (hors fournitures)	Déclaration de sous-traitance hors fournitures
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées si possible par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Redressement judiciaire, le cas échéant	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de fournitures et services/travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation).

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- le DC2 (capacités économiques et financières, références professionnelles et capacités techniques) et le DC4 ci-joints,
- ou toutes les informations comprises dans ces documents sur papier libre.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement à compléter sur le cadre ci-joint
Devis	Devis détaillé décrivant l'offre du candidat par type de prestation et par type de matériels installés. Le prix de la maintenance annuelle devra être clairement indiqué dans le devis
Mémoire méthodologique	Mémoire méthodologique du candidat. Ce mémoire comprendra notamment les éléments indiqués à l'article 4 « jugement des offres et attribution » ci-après. Il devra également respecter la présentation en 4 notes telle que décrite dans le même article 4 ci-après pour le critère valeur technique. Le mémoire méthodologique comprendra également les différents documents (plans, notes de calculs, études, …) décris dans le CCTP, permettant d'expliquer ou de justifier la solution proposée.
Planning	Un planning détaillé de l'ensemble des prestations devra être fourni par le candidat, de la phase préparation de chantier à la VA afin de respecter les délais et la date d'ouverture.
Attestation de visite	Attestation de visite dûment complétée et signée

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde du présent document, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

- **Modalités de signature**

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Le candidat ne disposant pas de la signature électronique sera exceptionnellement autorisé à signer de manière manuscrite.

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.
La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.
Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Aide technique
Les pré-requis et l'utilisation de la plateforme sont à vérifier sur https://www.marches-publics.info/accueil.htm, rubrique PRATIQUE.
En outre, une aide est à votre disposition au 08 92 14 00 04 (prix d'un appel local + 0,40 cts/min), ou à l'adresse suivante : support-entreprises@aws-france.com. Vous pouvez également consulter le tutoriel pour déposer un pli sur https://www.allier.fr/615-aide-pour-deposer-une-offre.htm.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat.
Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé dans les délais de remise des offres, à l'adresse suivante :
Département de l'Allier

Hôtel du département
DAJCP – Service Commande Publique
1, avenue Victor Hugo BP 1669
03016 Moulins cedex

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.
La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix - 25 points	Ce critère sera noté sur 25 points décomposés de la manière suivante : - La première note sur 20 points sera attribuée par application de la formule suivante sur la base du devis établi par le candidat pour la réalisation du projet : (offre la plus basse/offre analysée) x 20 - La deuxième note sur 5 points sera attribuée par application de la formule suivante sur la base du coût de la maintenance annuelle indiqué dans le devis du candidat : (coût le plus bas / coût analysée) x 5
2. Valeur technique – 70 points	Ce critère sera noté sur 70 points décomposés comme suit : La note du mémoire méthodologique sera attribuée sur la base des éléments fournis par le candidat au travers des 4 notes techniques suivantes : - <u>Note de présentation du projet immersif (30 pts)</u> : Cette note décrira avec précision l'ensemble du projet immersif afin de permettre à l'acheteur d'apprécier l'expérience que vivra un visiteur. Elle décrira : • le process dans son intégralité depuis la file d'attente jusqu'à la sortie de la salle (6 pts) • le contenu détaillé des aménagements immersifs de la salle (ambiance, matériels, écran Led, son,…) avec les fiches techniques, les plans, schémas, synoptiques fonctionnels…nécessaires à la compréhension de l'offre (12 pts) • le scénario et le storyboard du contenu des 12 minutes de pré-show et show, compris les effets et l'ambiance sonore (12 pts)

	- <u>Note technique (20 pts) :</u> Cette note décrira avec précision l'organisation administrative pour l'exécution des prestations (nom et CV du responsable et l'organisation interne (avec les co-traitants et sous-traitants envisagés ou connus)), les moyens humains et matériels affectés à ce chantier ainsi que l'ensemble des dispositions d'accès et de livraison. Elle décrira les modes opératoires généraux et spécifiques pour l'exécution du projet dans son ensemble. Elle comprendra également un planning détaillé de l'ensemble des prestations de la phase préparation de chantier à la VA afin de respecter les délais et la date d'ouverture. Le planning devra préciser les différentes prestations à réaliser et les délais. Il devra être expliqué, cohérent et optimisé. Ce planning détaillé pourra être complété par d'autres plannings par phases ou par tâches. - <u>Note SAV/Maintenance/Formation (10 pts) :</u> Cette note décrira : o la formation du personnel aux nouveaux équipements qui doit être assurée notamment avant l'ouverture (modalités d'organisation de formation, supports…) o Les modalités et les conditions de service après-vente. o L'organisation et les modalités mise en place pour assurer la maintenance préventive et curative ainsi que le respect des délais d'interventions. o la description des moyens humains et matériels permettant la maintenance à distance dans le respect des délais d'interventions. Chaque candidat pourra proposer une durée de garantie supérieure à celle imposée dans le CCTP. Le cas échéant, cette proposition sera valorisée dans l'analyse des offres. - <u>Note de référence (10 pts) :</u> Cette note de 2 pages maximum décrira pour le candidat/mandataire ou un des membres du groupement, une référence existante et en service, pertinente au regard du projet qu'il jugera bon de présenter pour démontrer sa capacité à mener à bien le projet
3. Protection de l'environnement – 5 points	Le critère sera noté sur 5 points. La note sera attribuée sur la base des éléments fournis par le candidat au travers de son mémoire méthodologique à renseigner. Seront notamment jugés, l'efficacité énergétique et sobriété des équipements, l'indice de réparabilité et la durabilité du matériel ou des matériaux.

Modalités de calcul des notes :
La note totale est notée : **Sur 100**.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent faire parvenir 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite **via le profil acheteur uniquement**.
La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres aux candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation après s'être préalablement identifiés.

- **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Clermont-Ferrand
6 cours Sablon
63033 Clermont-Ferrand Cedex 01
Tél : 04 73 14 61 00 - Fax : 04 73 14 61 22
greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :
Code de la commande publique et ses annexes (Légifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021